



PÈLERINAGE 2026 - du lundi 6 au samedi 11 avril

Annexe au bulletin individuel d'inscription des pèlerins accompagnés et leurs accompagnants

Madame, Monsieur,

Nous avons la joie de vous adresser le dossier d'inscription pour participer au pèlerinage diocésain dont le thème 2026 est : « **Je vous salue Marie, comblée de grâce** ».

Nous vous remercions par avance de le remplir ou de le faire remplir selon les indications données ci-après, le plus précisément possible, afin que ce pèlerinage à Lourdes se réalise dans les meilleures conditions.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour que votre inscription soit recevable, vous devez envoyer :

1. "DOSSIER ADMINISTRATIF" - **NOUVEAU** (mais facultatif !) Le bulletin d'inscription peut être complètement rempli en ligne sur le logiciel Myriam le plus rapidement possible et avant le 15 février dernier délai. <https://hospitalite-jurassienne.myriam.io>

Si vous n'avez pas d'accès à Internet, le bulletin d'inscription (papier) peut être retourné par voie postale dans ce même délai à :

HOSPITALITE JURASSIENNE/Maison du diocèse - 21 rue Saint Roch 39800 POLIGNY.

➔ Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider à vous inscrire par Internet.

2. "DOSSIER MEDICAL" (papier) - Le faire remplir, le mettre sous enveloppe adressée à :
HOSPITALITE JURASSIENNE/Maison du diocèse - Commission médicale - 21 rue Saint Roch 39800 POLIGNY (à poster ou déposer à la Maison du diocèse, ou directement lors d'une permanence de l'Hospitalité Jurassienne - voir page 2).
3. Votre DERNIÈRE ORDONNANCE + photocopies : carte identité, carte Vitale et carte Mutuelle
4. Votre RÈGLEMENT

L'équipe médicale de l'Hospitalité, après examen du dossier médical, vous informera de sa décision afin de valider votre participation au pèlerinage.

Toutes les informations complémentaires concernant le pèlerinage (heure et lieu de départ, affectation de la chambre à l'Accueil Notre-Dame...) vous seront communiquées en temps utile, une dizaine de jours avant le départ, avec l'envoi des consignes générales et du programme du pèlerinage.

RÈGLEMENT DU PÈLERINAGE

Chaque pèlerin doit avoir réglé son pèlerinage AVANT son départ (si paiement en plusieurs fois, le 15 mars seront déposés tous les chèques non encore encaissés à cette date).

Règlement échelonné : Joindre tous les chèques en même temps, tous datés du jour de l'inscription. Précisez au dos la date souhaitée d'encaissement.

Pour le montant de 540 € (Accueil Notre Dame)	<input type="checkbox"/> En UNE fois : 540 €	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 270 €	<input type="checkbox"/> En 3 fois : 3 chèques de 180€
---	---	--	---

Chèque(s) à l'ordre de « HOSPITALITE JURASSIENNE » (débités au plus tard le 15 mars 2026) ou virement bancaire : **(ATTENTION pour les paiements en plusieurs fois, au 15 mars seront encaissés tous les chèques restants si nous les avons reçus un peu tard)** à AD HOSPITALITÉ JURASSIENNE

IBAN FR76 3000 3011 5000 0502 6085 714

BIC : SOGEFRPP

Pensez à bien noter le libellé lors du virement :

Lourdes 2026 Pèl-accompagné

L'aspect financier ne doit pas être un frein à votre participation au pèlerinage. Si vous avez besoin de solliciter une aide financière auprès de l'Hospitalité pour votre inscription, merci de bien vouloir nous contacter (hospitalite39@gmail.com - 06 30 10 25 31).

PARTICIPATION AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ

Certains pèlerins -malades ou hospitaliers- ne peuvent partir en pèlerinage à Lourdes que grâce à votre soutien. Vous pouvez faire un don en faisant un chèque séparé de celui de votre règlement à l'ordre de ADSC Hospitalité Jurassienne. Ce don fera l'objet d'un reçu fiscal qui ouvre droit à une réduction d'impôts (66 % du montant du don). Merci pour eux !

ANNULATION :

Une inscription peut être annulée à tout moment moyennant le paiement des frais d'annulation prévus et stipulés dans la fiche d'inscription, soit 100 €.

Annulation pour raison de force majeure (courriel ou lettre adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) - **Barème d'annulation** (sur le prix total du voyage) : **il sera retenu une somme de 100 € correspondant aux frais généraux pour toute annulation avant le 20 mars - Aucun remboursement pour une annulation après cette date).**

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages. Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 400 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation

Adresse d'envoi de votre dossier d'inscription et de vos paiements :

EVECHE DE SAINT CLAUDE - Hospitalité Jurassienne Notre Dame de Lourdes
21, rue Saint Roch - 39800 POLIGNY
Renseignements : 06 30 10 25 31

Permanence les lundis et jeudis de 14h à 16h du 5 janvier au 19 mars 2026.

Permanences exceptionnelles pour les inscriptions

mais pensez bien à prendre rendez-vous :

samedis 10 - 17 et 24 janvier 2026

06 30 10 25 31 (Agnès)

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine Saint-Claude sis à Maison du diocèse ; 21 rue St Roch 39800 Poligny utilisent mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre strict de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 2 ans.

(Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude.
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine du diocèse de Saint-Claude.
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine de Saint-Claude transmettent mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage, avec mon accord, pour l'organisation de point de rendez-vous ou de transport (transporteurs locaux choisis pour le voyage en bus, ou de covoiturage).

L'Association Diocésaine de Saint-Claude utilise ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine].

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

VOLET ASSURANCE : Notice d'information de la Mutuelle d'assurances St-Christophe (Arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A. 112 du Code des assurances)

La fiche d'information relative au fonctionnement des garanties « Responsabilité civile » dans le temps est à votre disposition sur demande (elle est identique à celle que vous avez reçue en ces dernières années si vous avez participé au pèlerinage).

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous faire parvenir la fiche par mail ou par courrier, vous joindrez alors à votre inscription une enveloppe timbrée à votre adresse, ou viendrez aux permanences, elle est également consultable/téléchargeable sur le site Internet du diocèse, page « célébrer » puis « Service des pèlerinages » et vous trouverez le lien « [conditions générales de participation aux pèlerinages...](#) »

J'atteste également avoir été informé(e) et lu la notice d'information relative **au fonctionnement des garanties « responsabilité civile »** de la mutuelle Saint-Christophe (arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A.112 du Code des assurances).

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage à LOURDES du 6 au 11 avril 2026, organisé par le diocèse de Saint-Claude,

J'AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude du LUNDI 06/04 au SAMEDI 11/04/2026 pendant le pèlerinage diocésain de LOURDES 2026.

L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/ Direction des pèlerinages du Diocèse de Saint-Claude>

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage LOURDES 2026.

Ainsi, vous reconnaissiez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Saint-Claude, à titre gracieux

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Saint-Claude à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Saint Claude et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages [Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny].

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude à l'adresse suivante : Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny.

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Saint-Claude contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.